|  |
| --- |
| **Publié le : 2013-02-01** |

|  |
| --- |
| MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE |

**13 DECEMBRE 2012. - Décret portant assentiment à la Convention concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants, faite à La Haye le 19 octobre 1996 (1)**

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :  
Article unique. La Convention concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants, faite à La Haye le 19 octobre 1996, sortira son plein et entier effet.  
Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.  
Bruxelles, le 13 décembre 2012.  
Le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française,  
R. DEMOTTE  
Le Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique,  
J.-M. NOLLET  
Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports,  
A. ANTOINE  
Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,  
J.-Cl. MARCOURT  
La Ministre de la Jeunesse,  
Mme E. HUYTEBROECK  
La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances,  
Mme F. LAANAN  
La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Mme M.-D. SIMONET  
\_\_\_\_\_\_\_  
Note  
(1) Session 2012-2013  
Documents du Parlement. Projet de décret, n° 422-1. - Rapport, n° 422-2.  
Compte-rendu intégral. Discussion et adoption. - Séance du 12 décembre 2012.